

Département de la
Charente - Maritime

Ville de ROYAN

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Mai 1965

OBJET :

Subvention exception-
nelle à l'occasion
des Championnats
de Cyclisme sur
routes de l'Académie
de POITIERS.
(A.S.S.U.).

Le vingt deux mai mil neuf cent soixante cinq, à dix
sept heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni au lieu ordina-
re de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Noël
de LIPKOWSKI, Député-Maire d'après convocations faites le 18 Mai 1965.

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE,
MM. BENDER, COLLE, MOUCROT, BOUCHET, BETOUS, GACHET, NAULIN, BOUDET
BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, CAMBLONG,
STIPAL, TETARD, NARTEAU et BUJARD

Représentés : M. DOMECQ par M. de LIPKOWSKI
M. LANUSSE par M. MATRAS
M. PECHEVIS par M. VULTAGGIO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres
en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal,
procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par lettre du 29 Mars 1965, M. Le Proviseur du Lycée
Mixte de ROYAN et M. Le Directeur du Collège d'Enseignement
Technique ont fait connaître que la Ville de ROYAN avait été
choisie par l'Association du Sport Scolaire et Universitaire
de l'Académie de POITIERS (A.S.S.U.) pour le déroulement
des épreuves du Championnat de Cyclisme sur route de l'Aca-
démie servant d'éliminatoires aux Championnats de France
Scolaires et Universitaires.

Cette manifestation qui s'est déroulée le jeudi
6 Mai 1965 a groupé environ 80 participants parmi lesquels
plusieurs représentants de nos établissements (lycée - CEG -
C.E.T. et Cours professionnels municipaux).

L'organisation de cette manifestation a entraîné
une dépense importante que les Associations Sportives Sco-
laires ne sont pas à même de supporter. Ces dépenses concer-
nent l'assurance en responsabilités civiles de l'épreuve, le
service d'ordre y compris les motocyclistes de la Sécurité
Nationale, ainsi que certains frais de déplacement pour les
éléments les mieux classés.

.../....

C'est pourquoi, M. Le Proviseur du Lycée Mixte et Monsieur le Directeur du Collège d'Enseignement Technique demandent si la ville ne pourrait pas accorder à l'occasion de cette manifestation une subvention exceptionnelle de huit cents francs (800 F).

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'exposé du rapporteur
Vu la demande présentée à ce sujet
Considérant l'intérêt que présente cette manifestation pour ROYAN
Vu l'avis de la Commission des Finances du 20 Mai 1965.

DECIDE :

- d'allouer une subvention exceptionnelle de 800 francs à l'Association du Sport Scolaire et Universitaire de l'Académie de POITIERS à titre de participation aux frais occasionnés par le déroulement des épreuves du Championnat de Cyclisme sur route de l'Académie, servant d'éliminatoires aux Championnats de France Scolaires et Universitaires.
- que cette dépense sera mandatée sur le chapitre 945, article 657 du Budget primitif 1965 "Sports et Beaux Arts" et versée directement au C.C.P. A.S.S.U, 76, rue des Carmélites à POITIERS - 1318,54 LIMOGES.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. Les Membres Présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Député-Maire
L'Adjoint Délégué.



M. M. M.
APPROUVE

ROCHEFORT-MER, le 1^{er} JUIN 1965
Le Sous-Préfet.

[Signature]